Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMITÉ DE PILOTAGE DU PROJET D'AGGLOMÉRATION LAUSANNE-MORGES

Les partenaires signent le projet aujourd'hui

Le projet d'agglomération Lausanne-Morges a abouti grâce à l'implication forte de ses partenaires. Aujourd'hui, plus de 20 municipalités, deux associations régionales et le Canton signent un document qui sera transmis à la Confédération afin d'accéder à un financement. Transcendant les frontières communales, le projet se situe à une échelle adaptée et permettra de gérer transports et urbanisation. Sa vocation est d'assurer ainsi un cadre de vie agréable à ses habitants, actuels et futurs.

Plus de 20 municipalités du " périmètre compact " de l'agglomération Lausanne-Morges ont signé le projet d'agglomération qui va être transmis à la Confédération. Le Comité de pilotage - réunissant l'Association Lausanne Région, l'Association des communes de la région morgienne (ACRM), les villes de Lausanne et de Morges et les communes membres des Schémas directeurs de l'agglomération et le Canton - se félicite de l'aboutissement de ce travail débuté en 2003. Ce travail représente un engagement politique du Canton et des municipalités.

Le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) préconise de concentrer les investissements, notamment pour les transports, là où ils seront les plus efficaces: dans les sites bien dotés en équipements, qui accueilleront futurs emplois et nouveaux habitants. Parallèlement à la densification à proximité des infrastructures de transports, le projet prévoit la mise en valeur des espaces verts. Cette approche permettra d'éviter l'éparpillement des bâtiments sur de grands territoires (étalement urbain), de valoriser les potentiels de construction, d'accroître l'efficacité des infrastructures de transports, d'encourager la mobilité douce (marche à pied, vélo), d'améliorer la qualité des espaces publics et de diversifier l'offre en logements. Elle favorisera également la réduction des nuisances (pollution, embouteillages) et une meilleure rentabilité des investissements publics.

Cette signature représente une étape cruciale vers la réalisation de projets concrets. La Confédération dispose en effet pour l'ensemble de la Suisse d'un fonds destiné à l'amélioration des infrastructures de transports dans les agglomérations. Elle

accordera des subventions aux projets selon des critères de qualité et d'avancement. Ce financement, échelonné sur 20 ans, représente à l'échelle suisse 6 milliards de francs versés en deux tranches. Si le projet d'agglomération Lausanne-Morges est validé par la Confédération, certaines infrastructures de transports pourraient bénéficier d'un financement couvrant jusqu'à 50% des coûts de leur réalisation. L'enjeu est donc de taille, le projet est en concurrence avec plus de 30 autres candidatures en Suisse. Transmis rapidement à la Confédération, il doit encore être complété. D'ici la fin de l'année, les partenaires doivent remplir l'un des critères essentiels pour obtenir l'aval de la Confédération: définir des priorités parmi l'ensemble des mesures prévues dans le projet.

La signature du PALM permet de commencer la mise en oeuvre des premiers projets, notamment dans le domaine des transports publics. Le comité de pilotage du PALM a ainsi lancé, en collaboration avec les Transports publics lausannois (tl), les études du développement des axes forts de transports publics urbains. Ce réseau, qui comprend déjà le M1 et le M2, sera progressivement étendu, avec une première ligne mise en service en 2015. En outre, le Grand Conseil vient d'accorder à l'unanimité le crédit d'étude pour le développement du RER vaudois et la création d'une halte à Prilly-Malley.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 22 février 2007

M. Jean-Claude Mermoud, chef du DIRE, 021 316 41 51, M. François Marthaler, chef du DINF, 021 316 70 01, M. Gustave Muheim, président de Lausanne Région, 021 721 17 21, M. Daniel Brélaz, syndic de Lausanne, 021 315 22 01